



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 9 novembre 2017
N°122/H030

Commission Environnement et développement durable

Programme statistique 2018

**Ministère de la transition écologique et solidaire
Commissariat général au développement durable
Service de la donnée et des études statistiques (SDES)**

Construction - Logement	2
Information environnementale	7
Transports	13
Énergie	19

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Service de la statistique et de la prospective (SSP)	22
--	--------------------

Extraits de programmes statistiques 2018 et autres services statistiques publics	26
---	--------------------

Sigles utilisés	33
-----------------------	--------------------

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
Sous-direction des statistiques du logement et de la construction

1. Exposé de synthèse

Le programme de travail de la sous-direction du logement et de la construction neuve pour l'année 2018 vise d'une part à consolider la production des statistiques sur la construction neuve et plus généralement du suivi conjoncturel de l'immobilier et d'autre part à améliorer la diffusion des données issues de ses systèmes d'information (RPLS, ECLN, EPTB) notamment à travers leur mise à disposition sur le CASD. Par ailleurs, la refonte du site du SDES conduit la sous-direction à repenser l'organisation de l'information au sein du thème logement tout particulièrement la diffusion des chiffres clés (actuellement dans la rubrique essentiel sur). Le nouveau rapport et les outils de visualisation des données développés dans le cadre de la Commission des comptes du logement constituent une première étape de cette réflexion.

Le programme d'études se poursuivra sous l'angle de la mesure de l'impact des politiques publiques, de l'analyse des territoires et des conditions de logement.

L'année 2018 sera marquée par la substitution définitive de Fideli à Filocom et par l'aboutissement des travaux du groupe de travail SDES-Insee sur les évolutions de l'enquête logement.

Substitution de Fideli à Filocom

Le fichier démographique des logements et des individus (Fideli) développé par l'Insee se substituera à Filocom en 2018. Un fichier spécifique sera réalisé pour répondre aux besoins du SDES. Bien que construit à partir des mêmes bases fiscales que Filocom, il sera plus riche : informations à la parcelle cadastrale au lieu de la section et intégration d'informations supplémentaires telles que les prestations logements, le revenu disponible, la commune de résidence l'année précédente, etc.

Réflexion sur l'enquête logement

Après avoir rencontré les utilisateurs et les financeurs pour recenser leurs besoins et leurs utilisations de l'enquête logement, il ressort nettement que cette dernière répond non seulement à des besoins de connaissance générale, mais aussi à des besoins très opérationnels. La capacité de l'enquête à appréhender l'ensemble des filières (propriétaires, locataires du parc social ou privé) à produire des résultats précis sur la distribution des taux d'effort, à décrire de façon détaillée les conditions de logement, à constituer au fur et à mesure des millésimes des séries longues et à intégrer de nouvelles problématiques (bruit, précarité énergétique, modes de chauffage, etc.) font d'elle une source majeure pour les acteurs du logement. Deux conclusions s'imposent : nécessité de réaliser l'enquête logement à intervalles réguliers et maintien des thématiques abordées dans le questionnaire.

Toutefois les contraintes budgétaires et de moyens impliquent de faire évoluer le dispositif d'enquête, plusieurs pistes sont à l'étude, notamment l'intégration de nouveaux modes de collecte, la constitution d'un panel de logement, le développement d'une interrogation modulaire. La constitution d'un panel de logements pourrait en outre répondre à d'autres besoins en particulier en matière de suivi des politiques publiques. Un ensemble de scénarios sera élaboré en collaboration avec l'Insee pour une décision qui devrait intervenir avant la fin 2018.

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Sans objet.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2018

Extension du parc locatif social (RPLS) aux logements foyers

Le Projet d'extension aux logements-foyers, prévue dans le cadre de la loi ASILE (juillet 2015) a été lancé début 2016. Des groupes de travail associant la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages ainsi que les professionnels ont défini un ensemble de variables spécifiques aux logements foyers qui intégreront le répertoire. Le décret qui régit la collecte et la diffusion de RPLS sera revu en conséquence début 2017. La réécriture du décret nous permettra aussi de lever les ambiguïtés qui pèsent sur la diffusion de variables jugées sensibles du répertoire en ayant pour objectif la diffusion la plus large possible. Les logements foyers seront intégrés en deux fois : les trois plus importants bailleurs en janvier 2019, puis la totalité en janvier 2020.

Substitution du Répertoire des statistiques du logement à Filocom

Le répertoire statistique des logements (RSL) développé par l'Insee se substituera à Filocom en 2017. Un fichier spécifique sera réalisé pour répondre aux besoins du SDES, permettant notamment de suivre dans le temps les évolutions du parc de logement via un identifiant logement.

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Publication d'un indicateur de production de logements neufs

Depuis septembre 2016, le bureau des statistiques sur l'offre de logement transmet à l'Insee (département des comptes nationaux) un indicateur trimestriel de production de logements neufs basé sur les mises en chantier et l'observation des durées de chantier. Cet indicateur sera publié par le SDES courant 2018.

Diffusion d'un zonage logement

Les travaux de constitution d'un zonage logement ont débuté début 2017 en collaboration notamment avec le Céréma, la DHUP et l'Insee. Ce zonage qui intégrera des critères liés à la fois à l'offre et à la demande de logements a pour ambition de devenir la maille d'analyse territoriale des problématiques dans le domaine du logement et de déboucher sur des utilisations opérationnelles telles que la territorialisation des besoins en logement.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2018

Sans objet.

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1. Aspects « régionaux et locaux »

La création par voie législative d'une mission de service public, à la charge de la profession notariale, de collecte, de centralisation et de diffusion de l'information relative aux mutations d'immeubles à titre onéreux à précisément pour objet de garantir l'exhaustivité des bases notariales de façon à permettre leur exploitation à l'échelon local.

Les sources Sitadel, ECLN, EPTB et Filocom, de par leur exhaustivité, se prêtent très bien à des exploitations au niveau régional ou local. L'assouplissement recherché des règles de secret pour l'enquête ECLN vise à pouvoir diffuser davantage d'informations qu'à présent à un niveau géographique fin. La réorganisation de la diffusion des statistiques issues de Filocom vise essentiellement à mieux satisfaire les besoins en information sur l'habitat au niveau local.

3.2. Aspects environnement

Le SDES exploite le fichier des bénéficiaires de l'éco-PTZ, pour mieux connaître ceux-ci ainsi que les montants en jeu. Les considérations relatives à la performance énergétique sont un aspect essentiel de l'enquête thématique sur la qualité dans la construction neuve. L'enquête EPTB inclut un questionnaire

rénové en 2010 sur les modes de chauffage (énergies renouvelables). Enfin, la géo-localisation de Sitadel devrait contribuer à la connaissance et à la mesure de l'étalement urbain.

3.3. Aspects européens

Le système d'information Sitadel, l'enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN), l'enquête sur le prix de revient du logement neuf (PRLN) permettent de répondre à plusieurs règlements européens portant sur les transmissions suivantes : autorisations de construire, indice de prix des logements neufs et indice de prix à la production de la branche construction.

4. Opérations répétitives

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Enquêtes		
Prix des terrains et du bâti (EPTB)	Bureau SLC1	cf. 4.1. infra.
Commercialisation des logements neufs (ECLN)	Bureau SLC1	cf. 4.1. infra.
Prix de revient des logements neufs (PRLN)	Bureau SLC2	cf. 4.1. infra.
Maîtrise d'ouvrage des enquêtes mensuelles d'activité dans le bâtiment et la construction	Bureau SLC2	
Maîtrise d'ouvrage de la partie sectorielle des ESA promotion immobilière et BTP	Bureaux SLC2	
Exploitation de fichiers administratifs		
Filocom	Bureau SLC3	cf. 4.2. infra.
Sitadel	Bureau SLC1	cf. 4.2. infra.
Fichiers du prêt à taux zéro	Bureau SLC1	cf. 4.2. infra.
RPLS	Bureau SLC1	
Autres travaux répétitifs		
Compte satellite du logement	Bureau SLC3	cf. 4.3. infra.
Conjoncture de l'immobilier	Bureau SLC3	
L'état du logement	Bureau SLC3	

4.1. Enquêtes

Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB)

L'enquête sur le prix des terrains à bâtir a été lancée en 2006. Cette enquête, réalisée chaque année, fournit des informations sur les ménages ayant obtenu un permis de construire pour l'édification d'une maison individuelle, sur la consistance de la maison et sur son mode de chauffage, sur son prix ainsi que sur le prix et les caractéristiques du terrain. L'enquête sera poursuivie en 2018.

Enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN)

ECLN est une enquête trimestrielle réalisée auprès des promoteurs immobiliers, pour connaître leurs mises en vente de logements, le nombre et le prix des logements vendus, ainsi que l'encours des logements proposés. Les résultats sont publiés par région et par nombre de pièces des logements, en distinguant l'habitat collectif et l'habitat individuel (groupé). L'enquête couvre la France métropolitaine et est exhaustive sur les programmes d'au moins cinq logements destinés à la vente auprès de particuliers.

L'indice du coût de la construction (ICC) et l'enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN)

L'indice du coût de la construction (ICC) est calculé et publié par l'Insee à partir des données de l'enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN) réalisée par le SDES. Le passage à la méthode

hédonique pour le calcul de l'indice est intervenu pour l'indice du 4e trimestre 2009, publié en avril 2010. Ce changement de méthode a permis un allègement substantiel du questionnaire et des documents collectés.

Les enquêtes mensuelles de branche dans le bâtiment (B) et les travaux publics (TP)

Les enquêtes mensuelles de branche sont réalisées par voie postale par les fédérations professionnelles (FFB et FNTP) auprès des entreprises ayant une activité de bâtiment ou de travaux publics à titre principal ou secondaire. L'enquête sur les travaux publics a pour objectif de fournir des indicateurs conjoncturels : travaux réalisés, salaires payés, marchés conclus, effectifs ouvriers permanents et heures travaillées sur les chantiers. L'enquête sur le bâtiment a pour objectif de contribuer au calcul de l'Indice de la Production dans la construction de l'Insee et des indices d'activité et d'emploi et de salaire de la profession.

4.2. Exploitation de fichiers administratifs

FILOCOM

Dans le cadre d'un protocole avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP), le SDES dispose tous les deux ans (années impaires) de données fiscales et foncières issues du mariage des fichiers de la taxe d'habitation, de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des propriétaires et des propriétés bâties. En 2011, exceptionnellement, le SDES a disposé en outre des données au 1/1/2010. Ce fichier fournit une information de première importance sur le couple logement-occupant. Son apport principal repose, outre son exhaustivité, sur une information à un niveau géographique très fin, la connaissance des revenus des occupants et la possibilité d'effectuer des études longitudinales. Le fichier permet en outre de connaître l'âge du parc de logements et la durée d'occupation. Utilisées en liaison avec d'autres sources, les données contenues dans ce fichier enrichissent l'analyse des situations locales d'habitat.

Une nouvelle convention entre la DGFIP a permis d'étendre le champ de diffusion afin de mieux répondre aux besoins d'informations locales pour des publics variés. Par ailleurs la durée d'archivage est passée de 5 à 50 ans.

Suivi de la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels (Sitadel)

La nouvelle application d'architecture nationale (Sit@del2) a été mise en place début avril 2009. En 2010, l'application a été stabilisée et donne satisfaction. Des améliorations « outils » sont prévues en 2011, notamment un accès internet via monservicepublic.fr pour les pétitionnaires désireux de saisir en ligne leur déclaration d'ouverture de chantier (DOC) ou leur déclaration attestant de l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

En 2015, le SDES a publié des estimations en dates réelles et poursuit ses travaux de géolocalisation des données. Il s'agit de travaux s'inscrivant dans le cadre des orientations de moyen terme du service.

Fichiers des bénéficiaires du Prêt à taux zéro (PTZ)

Le SDES exploite de longue date à des fins statistiques le fichier des bénéficiaires du PTZ confectionné par la société de gestion du fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS) pour le compte de la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP). Ce fichier permet les chiffrages des aides publiques correspondantes dans le cadre du compte satellite du logement, et a fait l'objet de plusieurs publications autonomes visant à décrire le profil des bénéficiaires.

Répertoire du parc locatif social (RPLS)

Le Projet d'extension aux logements-foyers, prévue dans le cadre de la loi ASILE (juillet 2015) a été lancé début 2016. Des groupes de travail associant la DHUP et les professionnels ont défini un ensemble de variables spécifiques aux logements foyers qui intégreront le répertoire. Le décret qui régit la collecte et la diffusion de RPLS sera revu en conséquence début 2017. La réécriture du décret nous permettra aussi de lever les ambiguïtés qui pèsent sur la diffusion de variables jugées sensibles du répertoire en ayant pour objectif une diffusion la plus large possible. Les logements foyers seront intégrés en deux fois : les trois plus importants bailleurs en janvier 2018, puis la totalité en janvier 2019.

4.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Sans objet.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

L'enquête ECLN, demande aux promoteurs de remplir chaque trimestre (avec l'aide d'un enquêteur) un questionnaire pour chacun de leurs programmes en cours de commercialisation. Même si ce questionnaire est simple, son remplissage peut s'avérer fastidieux pour un promoteur qui gère de nombreux programmes. Or pour certains promoteurs les données correspondantes figurent dans leur système d'information. Depuis 2017, ces données sont collectées par transmission de fichiers pour les promoteurs les plus importants.

1. Exposé de synthèse

En matière d'environnement, le contexte est caractérisé par les orientations prioritaires définies aussi bien au niveau national qu'europpéen et international.

À l'échelon national, la promotion de la transition écologique de la société prônée par la France renforce encore les besoins de diffusion d'informations de synthèse et de clés de lecture sur les grandes problématiques environnementales (changement climatique, érosion de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles, santé/environnement...) et la nécessité de consolider les systèmes d'observation et d'acquisition des connaissances en lien avec ces problématiques (atténuation et adaptation au changement climatique, économie circulaire, économie verte, milieux marins, contamination des milieux (eau, air, sol) et santé...). L'organisation durant le deuxième semestre 2017 d' « états généraux de l'alimentation » pourrait par ailleurs conduire à renforcer les besoins d'information et de synthèse sur les liens entre agriculture et environnement, sur la question des déchets alimentaires ou sur la thématique des ressources en sol (évolution de la consommation d'espace ; préservation de la ressource sous l'angle qualitatif).

À l'échelon international, l'élaboration et le suivi des objectifs de développement durable reste une priorité majeure en lien avec la mise en œuvre du système de comptabilité intégrée de l'économie et de l'environnement (SEEA) des Nations Unies et la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le changement climatique.

État des milieux

En ce qui concerne la *suivi des sols*, la 2ème campagne du réseau de mesure de la qualité des sols, a débuté en 2016. L'échantillonnage sera étalé sur 12 années, ce qui correspond à environ 8 % des sites échantillonnés chaque année répartis sur tout le territoire. Les analyses porteront prioritairement sur les paramètres liés au changement climatique (carbone des sols, N₂O). Mais la conservation des échantillons prélevés, dans une pédothèque, permettra de réaliser, le cas échéant, d'autres analyses. **La poursuite de cet investissement stratégique, notamment dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, demeure toutefois conditionné par la disponibilité des sources de financement.**

S'agissant de la *nature et de la biodiversité*, le SDES poursuivra son travail de recueil et de diffusion de données de synthèse, qui alimentent notamment l'Observatoire national de la biodiversité lancé en 2012 et dorénavant intégré à l'Agence française pour la biodiversité, avec une mise à jour annuelle du tableau de bord des indicateurs, et l'observatoire national des milieux humides (dernière mise à jour : 22 mai 2017).

Dans le domaine de la *qualité des milieux aquatiques*, les travaux de production et de mise à jour d'indices d'évolution seront poursuivis, et notamment l'indicateur d'évolution de la présence des pesticides dans les cours d'eau développé pour le suivi du plan Écophyto II. L'élargissement de cet indicateur aux eaux souterraines est en cours d'étude. Les chiffres clés sur l'eau et les milieux aquatiques, publiés pour la première fois en février 2016, seront mis à jour durant l'année 2018 en collaboration avec l'Agence française pour la biodiversité. Le SDES maintiendra également sa contribution au système d'information sur l'eau, et aux rapports internationaux (AEE, Eurostat, OCDE, Ospar).

Le bilan national de la qualité de l'air, établi sur la base des réseaux de surveillance opérés par les Associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (Aasqa), repris par le service en 2014, sera mis à jour et diffusé à l'automne 2018.

Le SDES poursuivra, en partenariat avec l'Agence française de la biodiversité et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, son investissement dans *l'observatoire national de la mer et du littoral*, lancé en 2012. Ce dernier permet l'accès à des données de synthèse et des données territorialisées sur la mer et le littoral. Elles seront enrichies par des données d'usage en mer restituées à l'aide d'un carroyage. Le Service assure notamment la présidence et l'animation du groupe de travail « Indicateurs » pour la stratégie nationale de la mer et le littoral.

Les travaux sur l'évaluation de *la vulnérabilité des territoires aux risques* « inondations » et « retrait/gonflement des argiles » seront poursuivis et étendus à d'autres types de risques naturels (sismicité, changement climatique). Ils alimenteront notamment l'*Observatoire national des risques naturels* lancé en 2012 et auquel le SDES contribue.

Pressions et impacts des agents économiques (entreprises, ménages, agriculture)

Afin de répondre aux enjeux de production et consommation durables et d'une économie sobre en carbone, le SDES poursuivra ses travaux sur les flux de matières et les déchets, et les relations entre le développement économique et les pressions sur l'environnement à différentes échelles. Il s'agit d'élaborer et de diffuser notamment des indicateurs synthétiques.

D'une part, conformément aux recommandations ou obligations internationales (OCDE, AEE) ou communautaires (règlement 691/2011 sur les comptes économiques de l'environnement complété par le règlement 538/2014), le SDES :

1. actualisera les comptes de flux de matières mobilisées par l'économie, y compris via les importations, et consolidera les indicateurs dérivés (productivité matières, ...) ;
2. actualisera les comptes d'émission (dans l'air) par branche d'activité (de type Namea) ;
3. réalisera la réponse annuelle à la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontaliers de déchets ;
4. réalisera la réponse annuelle à Eurostat sur les déchets municipaux produits, par type de traitement ;
5. poursuivra le développement d'indicateurs de pression sur l'eau (productivité de l'eau, empreinte eau) ;
6. poursuivra le développement de la méthodologie permettant de disposer d'une estimation avancée de l'empreinte carbone ;
7. poursuivra le travail méthodologique de l'empreinte matières en collaboration avec Eurostat ;
8. actualisera les données relatives aux prélèvements en eau, les émissions dans l'eau, et à l'assainissement, requises au titre des rapports AEE et OCDE-Eurostat ;
9. poursuivra les travaux de mise à jour et de consolidation des indicateurs de suivi de l'économie circulaire.

Il est important de noter que la suppression d'un poste « industrie » en 2017, dans le cadre des obligations de réduction d'effectif, entraînera un désinvestissement sur le suivi des relations entre l'environnement et l'industrie ou encore les risques industriels.

Synthèses économiques et sociales sur l'environnement

Le SDES contribuera aux études sur l'adaptation de l'économie à la transition énergétique et améliorera la décomposition des données de comptabilité nationale de l'environnement, afin d'améliorer le lien entre flux monétaires et évolution de l'environnement.

L'observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte, lancé au printemps 2010 poursuivra ses travaux pour 2017-2018. Depuis 2015, cet observatoire est structuré autour de deux pôles : « observation, méthodes, quantifications » et « analyse, capitalisation, partage ». Le pôle « observation, méthodes, quantifications » est animé par le SDES. Le travail d'actualisation des périmètres de l'économie verte sera lancé en septembre 2017, avec une actualisation des chiffres courant 2018. Ce travail d'actualisation se fera en cohérence avec les travaux d'Eurostat, avec une participation à un groupe de travail d'Eurostat sur les périmètres.

Sur le domaine des formations initiales en environnement, l'enquête Génération 2013 conduite par le Céreq sera valorisée. Cette enquête vise à mesurer l'insertion professionnelle des sortants en formation environnementale.

En matière de perceptions de l'environnement et de pratiques environnementales des ménages et des acteurs, le partenariat avec l'Insee pour l'exploitation de l'enquête CAMME de novembre 2015 a été renouvelé et l'enquête sur les pratiques environnementales des ménages (EPEM) conduite en 2016, fait l'objet de nombreuses publications thématiques (transports, alimentation, logements) en 2017. Elle fait également l'objet d'une valorisation globale sous forme d'une revue spécifique, faisant appel à de nombreux contributeurs externes, publiée par le Commissariat général au développement durable fin 2017.

Suite à ce focus sur les comportements et pratiques des ménages, l'année 2018 sera consacrée à un travail de valorisation sur les pratiques environnementales des entreprises, avec la valorisation de l'enquête sur la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises (RSE). Le calendrier précis dépendra de la disponibilité de cette enquête.

Le SDES répondra à ses obligations européennes et aux demandes d'information environnementale dans le domaine de la comptabilité nationale de l'environnement :

1. actualisation des comptes de dépenses de protection de l'environnement ;
2. poursuite des travaux méthodologiques sur les dépenses de protection de l'environnement au sein d'un groupe de travail de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, ainsi que des échanges sur le périmètre de la biodiversité avec l'Ifremer ou CDC-biodiversité ;
3. amélioration de la compréhension des données d'administrations publiques dans le domaine environnemental, avec une analyse des données de comptabilité nationale et un travail exploratoire sur les subventions environnementales, en lien avec les demandes Eurostat et OCDE ;
4. transformation de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, en une Commission des comptes de l'environnement, de l'énergie et du climat, sous réserve de la signature du décret correspondant.
5. actualisation des données relatives aux formations environnementales ;
6. actualisation des données de production et d'emploi avec un périmètre des éco-activités mis à jour, pour se mettre en conformité avec la nomenclature européenne. Les données des activités périphériques, activités favorables à l'environnement, seront également actualisées après une réflexion en cours sur leur périmètre ;
7. production d'un rapport qualité des éco-activités à destination d'Eurostat ;
8. actualisation des données sur les taxes environnementales ;
9. actualisation des données sur les métiers de l'économie verte et verdissante.

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Sans objet.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

Exploitation statistique de bases de données administratives

Les travaux seront poursuivis pour ces bases de données dont les finalités sont avant tout réglementaires ; cela concerne en premier lieu les bases ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents) et GASPARE (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques) en vue d'améliorer la connaissance de l'exposition des populations et territoires aux risques.

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Sans objet.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2018

Sans objet.

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1. Aspects « Territoires »

Sans objet.

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

La prochaine édition du **rapport sur l'environnement en France** doit être publiée en 2018. Ce rapport, dont la précédente édition date de décembre 2014, répond à un engagement international de la France

en matière d'information environnementale (convention d'Aarhus). Ce document de synthèse publié tous les quatre ans, dont la première édition date de 1994, vise à donner au public des clés de lecture claires et synthétiques sur les caractéristiques majeures de la situation environnementale en France.

L'année 2016 a été consacrée à définir la feuille de route de l'édition 2018 de ce rapport. Cette phase s'est appuyée sur les réflexions initiées en 2015 avec le conseil scientifique du SDES, sur les retours d'expérience de l'édition 2014 et sur l'exploitation d'une enquête web lancée en avril 2016 visant à recueillir l'avis du public sur l'édition 2014 et ses attentes en matière d'informations sur l'environnement.

L'architecture de la prochaine édition issue de ces réflexions s'articule autour de trois produits complémentaires :

- un rapport synthétique d'environ 50 pages constituant le cœur du document et le support du rendez-vous quadriennal de l'information environnementale en France ;
- un socle de l'information environnementale sur le web (site internet du SDES) ;
- 4 dossiers thématiques de 25 pages chacun et traitant de questions transversales (santé/environnement, ressources, société et climat, grandes tendances).

Pour accompagner la communication autour de ce rapport et garantir la plus large diffusion possible, des produits et événements spécifiques complémentaires seront élaborés.

Cette structure permet de répondre à plusieurs attentes :

- mettre à disposition un document court à destination des relais d'opinion et des décideurs proposant une vision synthétique et systémique des grands enjeux environnementaux ;
- mettre à disposition des focus sur des sujets de préoccupations des Français ;
- diffuser des produits spécifiques (infographie, animation...) à destination de la presse et du grand public ;
- faciliter l'accès à des informations complémentaires à partir du site internet du SDES : synthèses thématiques, données et ressources externes.

Le projet est entré dans sa phase opérationnelle au printemps 2017. Cette phase s'étalera tout au long de l'année 2018, en mobilisant de nombreux partenaires.

Pour mémoire, le SDES a été chargé en 2016 du pilotage d'un numéro d'Insee Référence consacré aux interrelations entre les acteurs économiques et l'environnement. La publication de cet ouvrage, qui mobilise de nombreux acteurs, est prévue pour le 5 décembre 2017.

Par ailleurs, dans le cadre du rapport sur les comptes de l'environnement, l'amélioration du partage entre dépenses préventives et dépenses curatives devrait être un outil pour faire le lien entre dépenses de protection de l'environnement et amélioration de celui-ci.

3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Sans objet.

3.4. Aspects « européens »

Le règlement (UE) n ° 538/2014 du 16 avril 2014 modifiant le règlement (UE) n ° 691/2011 relatif aux comptes économiques européens de l'environnement enrichit le rapportage depuis 2013 (comptes de flux de matières de l'économie, comptes d'émissions atmosphériques par secteur d'activité et comptes de taxes environnementales), de trois nouveaux modules à compter de 2017 (comptes de dépense de protection de l'environnement, compte des éco-activités et comptes de flux physiques d'énergie).

Dans ce cadre, la mise en œuvre du règlement prévoit la livraison d'informations sur la méthodologie, les sources et le périmètre des emplois (des éco-activités), de la production et de la valeur ajoutée dans les éco-activités.

3.5 Statistiques de la pêche

Suite à la suppression du bureau statistiques de la pêche et de l'aquaculture de la direction de la pêche maritime et de l'aquaculture, les missions traitées par ce bureau ont été transférés au SDES en début

d'année 2017. Le SDES est donc chargé depuis 2017 des statistiques de la pêche (prélèvements, débarquements), de l'aquaculture et de la flotte maritime.

Suite aux élections présidentielles de 2017 et aux attributions confiées aux différents ministères, la compétence Pêche et Aquaculture relève désormais du ministère en charge de l'agriculture. Aussi, il a été décidé de transférer la gestion des travaux statistiques en lien avec ces sujets au service statistique de l'agriculture. Le SDES n'aura plus en charge ce dossier à compter de fin 2017.

4. Enquêtes répétitives

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête Ferrailles et vieilles fontes	2017A057EN	SDES	Annuelle
Enquête sur les matériaux de carrière	2017A058IN	SDES/Unicem	Annuelle

Autres opérations de production à caractère permanent

Environnement, développement durable

Opérations	Type	Objectif
Déchets dangereux SDES	Exploitation statistique : <ul style="list-style-type: none"> des mouvements frontaliers des déchets dangereux (Dreal et PNTDD) 	Quantifier les imports et exports de déchets soumis à notification (Convention de Bâle)
Dépenses de protection de l'environnement SDES	Synthèse de sources : <ul style="list-style-type: none"> Enquêtes annuelles de production Esane DGFIP SDES (SDST, SDSE...) 	Mesurer les dépenses de protection de l'environnement et le financement de celles-ci
Emplois dans les éco-activités	Synthèse de sources : <ul style="list-style-type: none"> Dépenses de protection de l'environnement Enquêtes annuelles de production Esane DGFIP SDES (SDST, SDSE...) 	Mesurer l'emploi dans les éco-activités

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

L'enquête annuelle sur les matériaux de carrière, dont maîtrise d'ouvrage est assurée par le SDES et la maîtrise d'œuvre par l'Unicem ne sera pas reconduite en 2018. Les données proviendront dorénavant d'une base administrative (BDRep), gérée par la DGPR et ayant fait l'objet d'un nouveau module « Carrière ».

1. Exposé de synthèse

Contexte général

Le programme de travail du SDES en matière de statistiques sur les transports est fortement déterminé par les règlements européens, la création de l'observatoire national sur les transports publics particuliers de personnes, la préfiguration du futur observatoire permanent de la logistique ainsi que par les demandes exprimées par la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN).

Observatoire permanent de la Logistique

La commission nationale logistique de 2015 a appelé dans ses recommandations à la création d'un observatoire permanent de la logistique dans toutes ses composantes (gestion des flux de marchandises, des flux d'informations et des flux financiers qui y sont associés). Après la réalisation d'une mission conjointe du CGEDD et de CGIET mandatée pour éclairer le choix de cet observatoire et ses missions, une phase de préfiguration pour approfondir le travail réalisé est actuellement en cours. Cette phase de préfiguration associe pleinement le SDES. En particulier, le SDES a proposé que les missions de la commission des comptes des transports de la nation évoluent pour inclure cette préoccupation sur la logistique et constituer l'ossature de cet observatoire. Pour apporter des éléments de réponses aux manques d'informations chiffrées constatés lors de la Conférence nationale logistique de 2015, une enquête sur l'activité des entrepôts et des zones logistiques a été réalisée en 2017 auprès d'un échantillon d'environ 2000 établissements exploitant un entrepôt ou une plate-forme logistique de plus de 5000 m². Outre la description plus précise des caractéristiques physiques, des données seront également recueillies sur leur activité (mouvements de véhicules, produits stockés, taux moyen de remplissage). Une première valorisation de cette enquête est prévue fin 2017/début 2018.

Observatoire national des transports publics particuliers de personnes (T3P)

Le décret 2017-236 du 24 février 2017 porte en particulier la création de l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes dont la mise en œuvre est confiée au SDES. L'observatoire national doit établir chaque année un rapport rendant compte de l'évolution du secteur des transports publics particuliers de personnes y compris de l'accès aux différentes professions de conducteurs, rapport qui sera adressé au Comité national des transports publics particuliers de personnes. En 2018, la première édition du rapport annuel de cet observatoire rassemblant les données qui existent sur ce sujet devra être réalisée par la sous-direction des statistiques des transports.

Améliorer la connaissance des véhicules et des transports routiers

La refonte du répertoire statistique sur les véhicules routiers (RSVERO) afin d'assurer la production de résultats sur les immatriculations et les parcs automobiles a démarré fin 2015. Ce nouveau système sera disponible au second semestre 2017 ; il intégrera les données de contrôle technique et permettra de calculer un parc roulant avec une estimation des kilométrages associés annuellement. Le répertoire est destiné à être le pilier du système statistique sur les véhicules routiers, leur usage et leurs externalités.

Le bilan de la circulation routière rassemble et met en cohérence les données sur le parc de véhicules, la circulation routière et la consommation de carburants. Le « rebasement » de ce bilan sera réalisé en 2018, notamment avec l'introduction de parcs roulants et de leurs kilométrages issus du nouveau système RSVERO. Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, l'ordonnance n° 2016-1018 du 27 juillet 2016 relative à la communication de données de la circulation routière des collectivités territoriales et de leurs groupements a pour objet de rendre directement accessibles à l'État les données statistiques de circulation routière des collectivités territoriales déjà produites par celles-ci. Plus précisément, elle permet la mise à disposition des services de l'État, des données statistiques concernant le trafic moyen journalier annuel tous véhicules et le pourcentage de poids lourds que les départements, les communes ou les regroupements de communes produisent pour la gestion de leurs réseaux routiers. Ces informations sont utiles pour la connaissance des trafics sur l'ensemble du réseau routier et devrait permettre à terme la régionalisation des bilans de la circulation. Les projets de décret et d'arrêté pris pour l'application de l'ordonnance n° 2016-1018 sont en cours d'élaboration. Les premières remontées de données sont prévues courant 2018.

Meilleure connaissance de la multimodalité

La multi-modalité est un axe majeur de la politique des transports. En matière d'information statistique, cela se traduit par une amélioration de la connaissance des opportunités offertes par les infrastructures d'une part, par celle de flux complets des chaînes de transport d'autre part.

Depuis le 1^{er} septembre 2016, la sous-direction des statistiques des transports est en charge de la collecte, l'élaboration et la publication régulière des indicateurs conjoncturels (mensuels, trimestriels et annuels) sur l'activité portuaire qui étaient précédemment établies par la DGiTM. Fin 2017 et courant 2018, la sous-direction continuera d'améliorer la qualité des données transmises et de respecter au mieux les délais de transmission à Eurostat. Elle visera en particulier à compléter le champ de collecte vers les ports de l'Est de la Méditerranée et de la Martinique, encore non répondants.

Des réflexions sur différentes valorisations des données produites seront également menées. On peut penser à un tableau de bord trimestriel ainsi qu'un bilan annuel détaillé intégrant des informations sur les façades maritimes d'origine ou de destination des marchandises transportées.

Meilleure connaissance de la mobilité des personnes

Le travail de préparation des dispositifs futurs de connaissance de la mobilité des ménages se poursuivra en 2018, avec en particulier la prochaine édition de l'enquête mobilité des personnes (anciennement Enquête Nationale Transports Déplacement-ENTD) qui se déroulera sur la période mars 2018-février 2019 sous un format simplifié (enquête en face à face d'une heure). Cette enquête fournira un cadrage général et rendra possible des comparaisons dans le temps par rapprochement avec les résultats des éditions précédentes réalisées tous les 10/15 ans. L'édition de 2018 permettra aussi d'apporter un éclairage sur le rôle des nouveaux services de mobilité comme les plateformes de covoiturage sur internet ou sur mobile et sera accompagnée d'une expérimentation internet. L'Insee en assurera la maîtrise d'œuvre. Cette enquête répondra aux recommandations de la taskforce d'Eurostat sur les enquêtes nationales transports.

Connaissance des territoires

Ces dernières années, des demandes d'information de plus en plus localisée ont été adressées à la sous-direction des statistiques des transports. Cette dernière poursuivra et intensifiera les transmissions d'informations statistiques sur les transports et la logistique aux Dréals.

À la suite des travaux menés à partir de l'exploitation du recensement de la population dans le domaine des transports, le SDES s'attache à constituer une base nationale de données relatives aux infrastructures de transports et en particulier des équipements ouverts aux ménages. Gares et aéroports alimentent désormais la Base permanente des équipements gérée par l'Insee ; des travaux sont également engagés avec le Cerema pour la mise en place d'une base sur les arrêts de transport en commun urbains, départementaux et régionaux qui complétera l'existant, un prototype est actuellement disponible.

Depuis 2016, le SDES a entrepris une valorisation du répertoire des entrepôts et plateformes logistiques qui est mis à jour annuellement en utilisant plusieurs sources de données ainsi qu'avec les résultats d'une enquête rapide d'amélioration du répertoire permettant de récupérer la surface d'entreposage et la distinction entre entreposage frigorifique ou non. Une collaboration a été nouée avec le Cerema pour une analyse de la structure spatiale des implantations, avec en particulier la détermination de zones logistiques. Ces zones, suffisamment larges pour respecter les contraintes de secret statistique, mais pertinentes à une échelle géographique plus fine que le département permettent la diffusion d'indicateurs territoriaux sur la logistique. Une première valorisation de ces travaux a été réalisée dans le cadre de la Commission des Comptes des Transports de la Nation de juillet 2016. En mars 2017, le SDES a mis en ligne un « atlas des entrepôts et plates-formes logistiques en 2015 » qui comprend une synthèse nationale et des fiches régionales contenant des cartes des aires logistiques et des informations sur la composition de ces aires. Les informations contenues dans l'atlas sont aussi téléchargeables sous format Excel et sous forme de fond de carte pour les aires logistiques.

Économie des transports

Le SDES a débuté en 2012 la collecte des données de prix du transport ferroviaire de marchandises auprès des principaux chargeurs sur la base du volontariat et en collaboration avec l'AUTF (association des utilisateurs de transport de fret). Un indice du prix du fret ferroviaire a ainsi été mis en place, ce qui permet la production d'un indice d'ensemble du transport de fret et de la logistique. À partir de fin 2017, une fois l'opération de « rebasage » de l'indice effectué, la date de transmission sera avancée et l'indice sera envoyé à l'Insee 50 jours après le début du trimestre (J+50).

L'indice de production de services de transports (IPST), indice synthétique de la production de services de transports utilisé par l'Insee dans le cadre de la comptabilité nationale, est un indice trimestriel calculé par le SDES qui mesure la quantité de transports marchands pour compte d'autrui réalisés par des entreprises résidentes, majoritairement avec des indicateurs de quantités physiques. En 2017, dans le cadre du règlement européen STS, l'Insee a mis en place un indice de production dans les services, décliné dans le secteur des transports, qui mesure le volume d'activité des entreprises par le chiffre d'affaires déflaté par les

prix. Dans ce contexte, la refonte de l'IPST s'avérerait nécessaire, d'autant plus qu'il est actuellement en base 100 en 2000. Mi 2017, la sous direction des statistiques des transports a mis en place un indicateur synthétique appelé « indice d'activité des services des transports » (IAST) plus proche de ce qui est publié dans la synthèse conjoncturelle, ce qui a le mérite de se « distancer » de l'indice de production calculé par l'Insee et de supprimer les incohérences entre la synthèse conjoncturelle et l'IPST.

Sécurisation de la production du Compte satellite des transports

En 2017, la priorité pour la production du compte satellite des transports a été de calculer et publier l'année n un compte satellite des transports provisoire relatif à l'année n-1, comme la majorité des autres statistiques de transport, publiées notamment dans le rapport de la commission des comptes qui sort en août de l'année n. De nombreux travaux ont été réalisés au premier semestre afin de définir la granularité de diffusion envisageable dans le cadre du compte satellite provisoire ainsi que la méthodologie envisagée pour estimer les sources non encore disponibles. De plus, au fil des campagnes de comptes, l'information traitée pour établir la dépense nationale en transport et sa répartition par secteur institutionnel et allocation s'est alourdie : le spectre des données utilisées s'est élargi, la longueur des séries traitées a augmenté. L'objectif en 2018 est d'intégrer les différentes séries dans l'outil « séries longues ». Enfin, les travaux commenceront aussi en 2018 afin de réaliser un compte en volume (actuellement le compte est en valeur).

Revoir et sécuriser la gestion de l'ensemble des séries gérées par la sous-direction des statistiques du transport utilisées pour des publications et pour répondre aux sollicitations internationales (ONU, OCDE, Eurostat, ...)

La sous-direction des statistiques des transports gère plus de 15.000 séries (en dehors de celles utilisées pour la construction du compte satellite du transport-environ 8.000), notamment au sein de plusieurs outils de travail, sous la forme de tableaux Excel aux formats 'divers'. Les différentes séries proviennent de multiples producteurs (internes au SDES ou externes). Il ne s'agit pas à proprement parler de séries mais de tableaux le plus souvent conçus pour être diffusés sur support papier. La fin de la diffusion papier ne s'est pas accompagnée d'une réflexion sur la gestion de ce stock d'information. Il apparaît nécessaire maintenant de « professionnaliser » la gestion de cette information. Le projet de réalisation d'un véritable outil de gestion et de diffusion des séries « Transports » est actuellement en cours, il devrait être pleinement opérationnel en 2018. Les différentes publications de la sous-direction devraient alors s'articuler avec ce nouvel outil.

Rénovation de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM)

L'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) réalisée dans le cadre d'un règlement européen depuis 1978 est l'une des plus anciennes enquêtes sur l'utilisation des véhicules. La chaîne actuelle date de 2000 et nécessite d'être renouvelée. L'investissement a porté dans un premier temps en 2016 sur le plan méthodologique, avec en particulier la définition d'un nouveau plan de sondage et de la méthode de redressement des résultats. Pour des raisons de moyens, la rénovation complète de cette enquête, de la collecte aux traitements statistiques, pourrait s'étaler sur deux à trois ans.

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

La dernière édition de l'enquête « véhicules utilitaires légers » remonte à 2011. Son objectif est de connaître le parc de véhicules utilitaires légers, le trafic réalisé, les consommations de carburant, selon les principales caractéristiques des véhicules et l'activité des utilisateurs. Cette enquête permet de compléter l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (enquête « TRM ») relative aux véhicules lourds, et de contribuer ainsi au bilan du transport routier de marchandises et au bilan de la circulation routière. En lien avec les besoins de données sur la logistique exprimés lors de la conférence nationale sur la logistique de juillet 2015 et rappelés dans la stratégie nationale de la logistique « France logistique 2025 », une nouvelle édition de cette enquête est programmée courant 2019. Celle-ci sera ciblée, si possible, sur les véhicules utilitaires légers transportant des marchandises, ce qui devrait ainsi permettre d'estimer l'activité en termes de tonnes-km générée par ces véhicules.

L'enquête trimestrielle sur l'activité de la messagerie qui existe depuis 1994 est actuellement en cours de refonte pour s'adapter à la demande des acteurs de ce secteur. Son nouveau format devrait être disponible courant 2018.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2018

La généralisation de l'utilisation des données des contrôles techniques se concrétisera en 2018, afin de connaître un parc roulant de véhicules routiers. L'appariement des données des contrôles techniques avec le répertoire RSVERO qui sera effectif au second semestre 2017 permettra de répartir les kilomètres parcourus selon la commune de l'utilisateur des véhicules ou des critères techniques comme l'âge des véhicules, leur motorisation, leur norme euro. Les utilisations sont multiples, tant sur le plan statistique (meilleur calibrage des échantillons d'enquête sur l'utilisation des véhicules, amélioration de la précision de l'estimation de la circulation routière) que pour l'aide à la conduite des politiques environnementales (impacts environnementaux, qualité de l'air par exemple). Le bilan de la circulation relatif à l'année 2017 qui sera présenté à la commission nationale des comptes des transports de la nation en juillet 2018 sera rebasé pour tenir compte de cette nouvelle source.

Le rapport de l'observatoire national des T3P sera majoritairement alimenté par l'exploitation des deux registres d'exploitants du secteur : 1) le registre des exploitants de véhicules de transport avec chauffeur (REVTC), 2) le registre des titulaires des autorisations de stationnement, en cours de constitution. Ces registres permettront d'établir des statistiques sur les entreprises du secteur et sur les caractéristiques des véhicules utilisés et de déterminer la répartition du chiffre d'affaires entre taxis et VTC.

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Suite à la demande de la commission des comptes des transports de la nation concernant la réalisation d'analyses statistiques sur plus longue période, un programme d'études pluriannuel a été réalisé. Depuis 2016, des études s'inscrivant dans ce programme d'études sont réalisées chaque année par la sous-direction des statistiques des transports.

L'enquête « Chronotachygraphe » se déroule tout au long de l'année, avec une livraison trimestrielle des fichiers d'enquêtes. Elle est exploitée annuellement, dans le cadre du bilan social du transport routier de marchandises. Il est prévu à terme d'accroître l'exploitation de cette source originale, avec une nouvelle publication annuelle portant sur le premier volet de l'enquête.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2018

Le nouveau dispositif informatique RSVERO lié à la gestion du répertoire des véhicules routiers pour améliorer ses performances techniques, sa qualité en termes de couverture et de variables, et, ainsi, permettre le calcul de parcs roulants avec l'appariement avec les fichiers de contrôles techniques devrait être opérationnel au second semestre 2017.

La réflexion sur la rénovation du dispositif de traitement de l'enquête TRM se poursuivra en 2018, et ceci sur plusieurs années, l'objectif étant d'avoir une chaîne rénovée au 1/1/2020.

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1 Aspects « Territoires »

Un premier prototype d'une base nationale des arrêts de transport en commun urbains, départementaux et régionaux (non ferroviaires) a été réalisé en 2014. Les travaux se poursuivent depuis pour étendre la couverture géographique. À terme, cette base a vocation à compléter la liste des équipements de transports mis à disposition dans la BPE.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Sans objet.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Sans objet.

3.4 Aspects « européens »

Le SDES utilise de manière systématique les données individuelles anonymisées des enquêtes TRM européennes dans un dispositif d'imputation des itinéraires (réponse aux remontées quinquennales CAFT).

4. Opérations répétitives

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête permanente sur l'utilisation de véhicules routiers de marchandises (TRM)	2017H042TR	SDES	Infra annuelle
Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture de « chronotachygraphes »	2017T709TR	SDES	Trimestrielle
Enquête trimestrielle sur l'activité de la messagerie	2017T707TR	SDES	Trimestrielle
Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret	2017T708TR	SDES	Trimestrielle

Autres opérations de production à caractère permanent

Opérations	Type	Objectif
Répertoire statistique sur les véhicules routiers (RSVERO) SDES	Exploitations des données des cartes grises ainsi que les contrôles techniques des véhicules.	Étudier la composition et la dynamique du parc roulant automobile
Répertoire des entrepôts et plates-formes logistiques SDES	Exploitation de fichiers multiples (Sirene, GIDIC, DADS, Sitadel, fichiers professionnels, ...)	Étudier l'organisation et l'activité logistique et le partage des différents modes de transport aux différents points de la chaîne logistique
Dispositif SitraM Système d'information sur les transports de marchandises SDES	La banque de données annuelles SitraM est alimentée par les sources suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • l'enquête sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM- France) • les enquêtes sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) d'autres pays de l'UE • le fichier voies navigables intérieures de « Voies Navigables de France », • le fichier des Douanes recensant les transports internationaux faisant l'objet du commerce extérieur de la France. • les données administratives de transport par Oléoduc • le fichier rail, de la SNCF pour les données antérieures à 2009 	Établir les flux de marchandises selon le mode de transport, la nature des marchandises l'origine et la destination, le volume et le conditionnement.
Collecte auprès des ports maritimes SDES	Collecte administrative régie par l'arrêté ministériel du 24/10/2012	Produire des données sur le trafic maritime

<i>Opérations</i>	<i>Type</i>	<i>Objectif</i>
		de marchandises et de passagers et répondre notamment au règlement européen
Collecte sur le transport par voies navigables VNF	Collecte à l'occasion des redevances liées à l'utilisation de l'infrastructure	Produire des données sur le trafic et répondre notamment au règlement européen
Collecte sur la flotte de commerce française DGITM/PTF4	Collecte administrative, exploitation du registre international français (RIF) dans le cadre de la loi du 3 mai 2005.	Connaître le parc de la flotte de commerce immatriculée en France et ses caractéristiques
Collecte sur le transport aérien DGAC	Collecte administrative régie par l'arrêté ministériel du 1/07/2008	Produire des données sur le trafic aérien, et répondre notamment au règlement européen

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Après avoir été réalisée en 2010 et en 2011, l'enquête sur l'activité des entrepôts et plates-formes logistiques est désormais renouvelée à un rythme apériodique. La dernière édition de l'enquête s'est déroulée en 2017 sur l'activité de l'année 2016.

L'exploitation des données de contrôle technique en lien avec la refonte de RSVERO pourrait à terme permettre d'alléger le questionnement de certaines enquêtes sur l'utilisation des véhicules.

L'enquête « Transit » a été abandonnée et remplacée par une exploitation spécifique des enquêtes TRM européennes.

Les efforts pour dématérialiser la collecte de TRM se sont poursuivis depuis la mise en place du questionnaire Web début janvier 2016 qui est désormais le mode de collecte par défaut de cette enquête (taux de retour par internet de plus de 80 %). La transmission automatique des données issues de l'outil de gestion de flotte des entreprises (TMS : transport management system) est opérationnelle. Les efforts se poursuivent afin d'encourager les entreprises ayant un grand volume de poids lourds à opter pour une des voies dématérialisées pour répondre à l'enquête.

La dématérialisation de la collecte de l'enquête « Chronotachygraphe » est effective depuis 2016. Il est ainsi proposé aux entreprises enquêtées le dépôt des enregistrements numériques des chronotachygraphes en lien avec les chauffeurs interrogés sur un serveur sécurisé plutôt qu'un envoi postal ou mail de ces mêmes informations. Le taux de recours à cette solution dématérialisée est de l'ordre de 40 à 45 %.

Le nouveau plan de sondage proposé pour l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises devrait mieux prendre en compte la dimension entreprise, avec en particulier un lissage de la charge des entreprises.

1. Exposé de synthèse

Au-delà de la production courante, un objectif prioritaire de la sous-direction des statistiques de l'énergie sera d'achever la méthodologie du volet monétaire du bilan de l'énergie (compte satellite). Ce travail a été réalisé à ce jour pour l'électricité et le charbon mais reste à finaliser pour le gaz, le pétrole, la chaleur et le bois. L'édition 2018 du bilan de l'énergie présentera ainsi, en plus du traditionnel bilan physique, un bilan monétaire complet sur les années 2011 à 2017. Cette publication a vocation à devenir le rapport à la commission des comptes de l'énergie, qui devrait être créée au cours du second semestre 2017. L'animation de cette commission et l'organisation de la réponse à ses demandes constitueront un axe important de travail de la sous-direction en 2018.

En matière de rapportage international, la principale évolution à laquelle la sous-direction des statistiques de l'énergie devra s'adapter en 2018 concerne l'évolution du champ géographique des statistiques annuelles, qui devront inclure les départements d'outre-mer alors qu'elles étaient restreintes à la France métropolitaine jusqu'ici. Il conviendra par ailleurs de se préparer, avec la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee, à la mise en place du futur rapportage qui demandera des informations plus précises qu'aujourd'hui sur la consommation d'énergie dans l'industrie.

Concernant spécifiquement les statistiques de consommation d'énergie, l'année 2018 sera marquée par deux évolutions majeures :

- à compter du 1^{er} janvier 2018, le ministère chargé de l'énergie déléguera officiellement, dans le cadre d'une DSP, la production de certaines statistiques au Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (Ceren), ce qui pourra modifier la nature des relations entre le SDES et cet organisme ;
- pour la première fois en 2018, des consommations d'énergie au niveau du bâtiment seront collectées (pour mise à disposition au plus tard en 2019) dans le cadre de la mise en œuvre du décret de l'article 179 de la loi de transition énergétique sur la mise à disposition de données localisées d'énergie.

Le développement d'études, dans la poursuite de la dynamique engagée en 2017, reste par ailleurs un objectif de la sous-direction, dans la limite de ses moyens.

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Sans objet.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2018

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret de l'article 179 de la loi de transition énergétique sur la mise à disposition de données localisées d'énergie, des consommations d'énergie au niveau du bâtiment seront collectées pour la première fois en 2018 auprès des grands gestionnaires de réseaux (pour mise à disposition au plus tard en 2019). Les gestionnaires de réseaux moins importants (entre 100.000 et 1 million de clients) devront quant à eux fournir pour la première fois des données de consommations au niveau de l'IRIS, pour une mise à disposition du public avant fin 2018.

Une première exploitation du registre national des installations de production et de stockage d'électricité, qui doit être mis en place et géré par *Réseau de Transport d'Électricité* (RTE), pourrait être réalisée en 2018.

La sous-direction réalisera en outre une expertise de la base des DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) de l'ADEME, en vue d'une actualisation des informations fournies par un volet de l'enquête Phébus réalisée en 2013.

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Depuis 2013, la sous-direction des statistiques de l'énergie travaille à la constitution d'un compte satellite de l'énergie. À ce jour, les méthodologies des comptes de l'électricité et du charbon ont été achevées et validées par des groupes de travail ad hoc en 2016 et 2017 et deux publications sur chacun de ces comptes devraient paraître en septembre 2017. Le travail reste à finaliser fin 2017 et début 2018 pour le gaz, le pétrole, le bois et la chaleur.

De manière plus générale, une dynamique en matière d'études a été engagée en 2017 malgré des moyens très limités (avec notamment, outre la sortie d'un recueil d'une dizaine d'études réalisées en 2016 sur les ménages et la consommation d'énergie, une étude sur les gisements de travaux de rénovation thermique, une nouvelle publication sur l'efficacité énergétique, une analyse des évolutions des émissions depuis 1990 à paraître dans un Insee Références et un travail de révision de la méthode de correction des variations climatiques). Cette dynamique ne pourra être poursuivie que si la sous-direction est dotée de moyens pérennes dédiés aux études.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2018

L'arrivée de nouvelles sources administratives (collecte dans le cadre du décret d'application de l'article 179 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, registre des installations de production et de stockage d'électricité) conduira à étudier l'adaptation du dispositif de certaines enquêtes statistiques pour une mise en œuvre dans les années à venir (à terme, possible allègement de l'enquête annuelle sur la production d'électricité et passage à une enquête par sondage, possible allègement, voire suppression de l'enquête annuelle sur le transport et la distribution d'électricité et de l'enquête annuelle sur les statistiques gazières).

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1. Aspects « Territoires »

La mise en œuvre du décret de l'article 179 de la loi de transition énergétique sur la mise à disposition de données localisées d'énergie montera en puissance en 2018, se traduisant par des collectes et des mises à disposition de statistiques de consommation à des niveaux de plus en plus fins (cf. 2.2).

Les statistiques annuelles d'énergie transmises à l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et à Eurostat devront couvrir les départements d'outre-mer à partir de 2018 (sur l'année 2017), alors que le champ géographique était restreint à la France métropolitaine (et Monaco) jusqu'ici. Une rétopolation sera effectuée sur le champ de la France y compris DOM sur une période à déterminer.

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

Compte tenu des liens étroits entre les problématiques de production et de consommation d'énergie et les questions environnementales (notamment celles de l'effet de serre), l'ensemble des projets de la sous-direction peuvent être considérés comme entrant dans cette catégorie.

3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Sans objet.

3.4. Aspects « européens »

Les statistiques annuelles d'énergie transmises à l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et à Eurostat devront couvrir les départements d'outre-mer à partir de 2018 (sur l'année 2017), alors que le champ géographique était restreint à la France métropolitaine (et Monaco) jusqu'ici. Une rétopolation sera effectuée sur le champ de la France y compris DOM sur une période à déterminer.

Un nouveau reporting annuel, dédié aux statistiques relatives aux réseaux de chaleur et de froid, devra également être assuré par les pays européens auprès d'Eurostat à partir de 2018.

Par ailleurs, la sous-direction des statistiques de l'énergie continuera à participer de manière active à la task force pilotée par Eurostat sur la désagrégation de la consommation d'énergie dans l'industrie, en vue de la

mise en place d'ici 2020 d'un futur rapportage obligatoire. Elle étudiera, en lien avec la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee, la faisabilité des différentes options proposées par la task force ainsi que leur pertinence.

4. Opérations répétitives

Les travaux répétitifs (enquêtes, statistiques issues en partie d'exploitations de fichiers administratifs, etc.) sont listés en annexe 2 et annexe 3.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet.

Annexe 2 : enquêtes répétitives

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête annuelle sur la production d'électricité	2017A061EQ	SDES	Annuelle
Enquête annuelle Statistiques gazières	2017A064EQ	SDES	Annuelle
Enquête annuelle sur le transport et la distribution de l'électricité	2017A062EQ	SDES	Annuelle
Enquête sur les réseaux de chaleur et de froid	2017A063EQ	SDES	Annuelle
Enquête Transparence du prix du gaz et de l'électricité	2017S065EQ	SDES	Semestrielle
Enquête « Consommations de combustibles et d'énergie non électrique »	2017A044EN	SDES	Annuelle
Enquête « Combustibles minéraux solides » (C.M.S.).	2017M043EN	SDES	Mensuelle

Annexe 3 : autres opérations de production à caractère permanent

Environnement, développement durable

Opérations	Type	Objectif
Données locales de consommation d'énergie SDES	Collecte et exploitation statistique : <ul style="list-style-type: none"> des données de consommation d'énergie (électricité, gaz, chaleur) à l'IRIS et par secteur d'activité des clients des données de consommation de produits pétroliers par département et par secteur d'activité des clients. 	Localiser les consommations des énergies
Puissances renouvelables électriques	Collecte et exploitation statistique des filières renouvelables électriques à la commune	Localiser les potentiels de production électrique renouvelable

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques menés en 2018 par le service de la statistique et de la prospective (SSP) seront, comme chaque année, très largement déterminés par les obligations statistiques européennes. Ils viseront également à répondre aux demandes exprimées par les utilisateurs nationaux en terme de fourniture de données et d'analyses pour alimenter les réflexions en matière sociale, économique et environnementale, pour aider au pilotage et à l'évaluation de politiques publiques et pour élaborer des études prospectives dans les domaines de compétence du ministère.

Dans cette perspective, le SSP continuera de mener des enquêtes répétitives, obligatoires dans le cadre de règlements européens. Ces enquêtes permettent de suivre l'utilisation du territoire, les structures de production et les activités des exploitations agricoles, des exploitations forestières et des scieries, des industries de transformation et de commerce de gros de produits agricoles et alimentaires, les productions végétales et animales, les productions agroalimentaires (PRODCOM), les pratiques agricoles et environnementales des secteurs agricoles, les indices de production et de prix (Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP), Indice de la production industrielle (IPI), prix des consommations intermédiaires des agriculteurs, prix des terres agricoles). La conjoncture agricole, agroalimentaire et forestière sera suivie mensuellement et annuellement à des niveaux fins, dans le domaine des productions, des prix et du commerce extérieur. Enfin, le SSP élaborera la statistique agricole annuelle des productions agricoles et produira des bilans d'approvisionnement par type de productions.

Au-delà des enquêtes régulières, deux enquêtes apériodiques seront collectées au premier semestre 2018, l'une sur les traitements phytosanitaires en maraîchage, l'autre sur les pratiques culturales en grandes cultures. Ces deux enquêtes s'intègrent dans un système d'enquêtes sur les pratiques culturales permettant de répondre aux besoins de suivi et de calcul d'indicateurs pour l'évaluation de divers plans d'action ministériels (Ecophyto ; Agro-écologie) et pour le suivi du règlement européen sur les statistiques relatives aux pesticides.

Plusieurs enquêtes antérieures (enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016, enquête sur les pratiques d'élevage, enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture...) seront valorisées. Les travaux relatifs à la préparation du recensement agricole de 2020 seront poursuivis.

À la suite du rattachement de la DPMA au ministère de l'agriculture, le SSP reprendra, à compter de 2018, les activités du SDES concernant les statistiques dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Le programme de travail du SSP comportera, comme chaque année, des travaux d'études, d'analyse et de synthèse sur les revenus des agriculteurs, les disparités de revenus, les comptes de l'agriculture par région, les pratiques des industries agroalimentaires (comportements d'innovation, diffusion et utilisation des technologies de l'information et de la communication, consommations d'énergie, dépenses pour protéger l'environnement...).

Le SSP apportera son expertise pour les travaux de diverses instances ou observatoires (observatoire de la formation des prix et des marges, observatoire des espaces naturels agricoles et forestiers, observatoire des signes de qualité...) en fournissant des données et des analyses et conduira des échanges avec d'autres pays dans le domaine de la statistique agricole, dans le cadre de programmes de coopération portés par le ministère de l'agriculture ou par l'Insee.

Enfin le SSP poursuivra ses efforts en termes d'innovations statistiques, méthodologiques et organisationnelles afin de gagner en efficacité et qualité. Il aura notamment le souci d'alléger le coût des enquêtes et la charge statistique des entreprises et des exploitations agricoles avec le recours croissant aux données administratives disponibles et le développement de dispositifs de collecte par internet auprès des exploitants agricoles. Il améliorera le processus de documentation de ses opérations statistiques et poursuivra les travaux de refonte de certains de ses processus de production (comptes, conjoncture...) en vue de les inscrire dans un cadre d'assurance qualité, en lien avec les travaux conduits dans l'ensemble de la statistique publique. La rénovation du site de la statistique agricole (Agreste) et de l'outil interactif de consultation et de chargement de tableaux multidimensionnels (Disar) sera finalisée.

2. Travaux nouveaux pour 2018

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquête sur les traitements phytosanitaires en cultures légumières

La collecte de la deuxième édition de l'enquête sur les traitements phytosanitaires des parcelles de légumes, lancée à la fin de l'année 2017, se poursuivra début 2018. Cette enquête, qui portera sur la campagne de production 2016-2017, sera une enquête plus légère que la précédente (portant sur la campagne 2012/2013) qui traitait de l'intégralité des pratiques culturales.

Enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures

Une nouvelle édition de l'enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures sera collectée au 1^{er} semestre 2018. Cette enquête portera sur les pratiques observées au cours de la campagne 2017, permettant ainsi d'actualiser les résultats des enquêtes antérieures de 2011 et 2014.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2018

Les travaux préparatoires au recensement agricole de 2020 conduiront à expertiser la possibilité de mobiliser les divers fichiers administratifs disponibles (fichiers de l'ASP, de la BDNI, du CVI, de la MSA, de l'INAO...) pour circonscrire le champ des exploitations agricoles et pré-renseigner certaines variables.

Des expertises seront conduites sur les données de recensement administratif des cheptels ovin et caprin pour analyser la faisabilité de mobiliser cette base de données pour la mise à jour de l'univers de sondage des enquêtes cheptels.

Le SSP continuera à expertiser la pertinence de mobiliser les fichiers fiscaux (BRA, micro-BA), en complément du réseau d'information comptable agricole (RICA), pour analyser les résultats économiques des exploitations agricoles, notamment sur le champ des petites et des très grandes exploitations.

Les fichiers de la PAC, gérés par l'Agence de service de paiements, sont largement mobilisés pour la constitution du référentiel des exploitations utilisé pour les tirages d'échantillons, pour pré-renseigner certaines variables d'enquête (enquêtes Structures, enquête Teruti notamment) et pour les estimations annuelles de surfaces. Compte tenu des évolutions induites par les nouvelles dispositions de la PAC 2015-2020, les programmes permettant leur mobilisation en complément des sources d'enquêtes finiront d'être adaptés.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018

Les enquêtes nouvelles collectées au cours des années précédentes donneront lieu à divers travaux de valorisation. Au-delà des premiers résultats diffusés fin 2017, l'enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016 sera valorisée par des publications sur des thématiques spécifiques. Les premiers résultats de l'enquête sur les pratiques phytosanitaires en viticulture 2016 seront diffusés et la valorisation de l'enquête sur les pratiques d'élevage sera poursuivie.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2017

Dans le cadre des travaux relatifs au rebasement 2015 de l'IPAMPA, l'enquête mensuelle sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles (EPCIA), mobilisée pour la construction de l'indice, sera rebasée. Ce rebasement se fondera sur les résultats de l'enquête préliminaire conduite en 2017 auprès des entreprises de l'échantillon pour lister les produits qui feront partie du nouvel échantillon.

3. Aspects particuliers du programme 2018

3.1 Aspects « Territoires »

Le dispositif rénové de l'enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire (TERUTI), mis en œuvre pour la première fois fin 2017, permettra de disposer en 2018 d'une nouvelle série sur l'occupation et l'utilisation des sols.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

La poursuite du cycle des enquêtes sur les pratiques culturales permettra d'actualiser les données sur les pratiques agricoles ayant un impact sur l'environnement.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Les sources statistiques (enquêtes et fichiers administratifs) continueront à être largement mobilisées pour suivre la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans le champ de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ces données permettront également d'effectuer des simulations sur les effets redistributifs de certaines réformes envisagées.

3.4 Aspects « européens »

Le SSP transmettra à Eurostat les diverses données sous règlements européens, dans les calendriers impartis.

Le SSP continuera à participer aux divers groupes de travail d'Eurostat en lien avec la statistique agricole (structure des exploitations agricoles ; agriculture et environnement ; statistiques végétales ; statistiques animales ; utilisation et occupation des sols) et à la réunion annuelle du groupe des directeurs de la statistique agricole (DGAS).

Le SSP participera aux groupes de travail relatifs aux statistiques sur la pêche et l'aquaculture.

4. Opérations répétitives

4.1 Enquêtes

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire TerUti	2017A086AG	SSP	Annuelle
Enquête Cheptel caprin au 1er novembre	2017A075AG	SSP	Annuelle
Enquête Cheptel ovin au 1er novembre	2017A076AG	SSP	Annuelle
Enquête Cheptel porcin au 1er mai et au 1er novembre	2017S077AG	SSP	Semestrielle
Enquête "terres labourables"	2017A072AG	SSP	Annuelle
Enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins	2017T024AG	SSP	Trimestrielle
Enquête mensuelle auprès des accoueurs et des sélectionneurs	2017M023AG	SSP	Mensuelle
Enquête prix des bois - prix des grumes	2017S026AG	SSP	Semestrielle
Enquête prix des bois - prix des bois de trituration	2017T027AG	SSP	Trimestrielle
Enquête prix des bois - prix du bois énergie sylvicole	2017T028AG	SSP	Trimestrielle
Enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitations agricoles (EPCIA)	2017M032AG	SSP	Mensuelle

4.2. Statistiques issues en partie d'exploitations de fichiers administratifs

Opérations	Type	Objectif
Statistiques agricoles : surfaces, quotas, aides SSP	Exploitation des déclarations de surfaces, fichiers nationaux des aides, ...	Apporter des éléments de cadrage aux politiques agricoles
Statistiques agricoles : effectifs bovins, mouvements d'animaux, abatages	Exploitation de la BDNI	Apporter des éléments de cadrage sur les effectifs et les abatages de bovins
Statistiques laitières : collecte de lait et fabrication de produits laitiers	Exploitation de l'enquête mensuelle laitière de FranceAgriMer	Répondre à la réglementation européenne et produire des statistiques conjoncturelles dans le secteur du lait et des produits laitiers

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le SSP expertisera les possibilités d'allègement de la charge de réponse aux enquêtes de branche menées auprès des industries agroalimentaires, dans la perspective du passage de ces enquêtes au comité du Label en 2018.

Le SSP expertisera la possibilité de mobiliser les données privées issues des logiciels de gestion de parcelles pour alléger la charge de collecte des enquêtes pratiques culturales. L'objectif est à la fois de pré-

renseigner certaines rubriques du questionnaire (rubriques les plus longues sur les traitements effectués sur les parcelles) mais également de voir si ces données pourraient permettre d'espacer le rythme des enquêtes sur les pratiques culturales.

En vue d'alléger la charge de collecte, des expérimentations seront conduites sur la possibilité de proposer une collecte par Internet pour certaines enquêtes régulières auprès des exploitations agricoles (enquêtes terres Labourables).

Les expertises visant à alléger la charge statistique pour la conduite du recensement agricole de 2020 (collecte multimode ; mobilisation accrue des données administratives pour le pré-renseignement de certaines questions...) seront poursuivies.

Extraits de programmes statistiques 2018 et autres services statistiques publics

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Insee - Direction de l'action régionale et de la diffusion
Département de l'action régionale

Le département de l'action régionale et le Psar Analyse Territoriale participeront au calcul des indicateurs territoriaux de développement durable associés à la SNTEDD. Ces indicateurs auront été préalablement sélectionnés en 2015 dans le cadre d'un groupe de travail (CGET, Insee, SDES) de la « Commission indicateurs » du Conseil national de la transition écologique.

Les travaux sur les aspects statistiques de l'occupation de l'espace et de l'étalement urbain se poursuivront, en coordination avec le SDES). La question de prix du foncier devra en particulier être traitée, sous réserve de la disponibilité de nouvelles sources (DVF en particulier).

Le Psar Synthèse locale poursuivra sa mise à disposition d'indicateurs territoriaux de qualité de vie, en examinant de manière plus détaillée les différentes dimensions de la qualité de vie et les données en évolution. Il complétera le champ des indicateurs qui ont été mis à disposition au niveau des territoires de vie en octobre 2014.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Insee - Direction des statistiques d'entreprises
Département répertoires, infrastructures et statistiques structurelles (Driss)

Suite à la loi du 31 juillet 2014 concernant l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), l'enregistrement dans le répertoire Sirene de l'appartenance ou non des entreprises au champ de l'ESS est maintenant effectif ainsi que sa diffusion publique.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Insee - Direction des Statistiques Démographiques et Sociales
Département des ressources et des conditions de vie des ménages (Drcvm)

L'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (CAMME), reconduira en 2018 les plates-formes (questionnaire complémentaire d'une vingtaine de questions) collectées en 2017 : deux sur le logement (avril et octobre), une sur les pratiques et opinions environnementales (novembre). La plate-forme trimestrielle portant sur le bien-être réalisée pour le Cepremap en 2016 et 2017, sera reconduite en 2018 si le visa du comité du label lui est renouvelé.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction des systèmes d'information et d'études statistiques (Sies)

L'enquête R&D auprès des entreprises les questionne sur le pourcentage de dépenses de recherche en matière d'environnement et l'enquête auprès des acteurs ou financeurs publics, qui les interroge sur les objectifs socio-économiques de leur recherche, distingue un poste « environnement ».

Les enquêtes R&D dans leur ensemble permettent ainsi de répondre aux attentes de chiffrages sur l'environnement.

Le département collabore avec le Service de la donnée et des études statistiques du Ministère de la transition écologique et solidaire (SDES) pour l'estimation de la dépense nationale de R&D pour l'environnement (hors gestion des déchets radioactifs). Cette collaboration porte à la fois sur les données issues des enquêtes R&D public et privé et sur les aspects méthodologiques.

Le département contribue également à la production des indicateurs qui seront retenus par la Commission pour le suivi de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD), en matière de R&D.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Direction générale des finances publiques

Service de la gestion fiscale

Sous-direction des missions foncières, de la fiscalité du patrimoine et des statistiques - Bureau GF-3C

Une convention globale d'échanges avec le SDES du Ministère de la transition écologique et solidaire relative à l'échange d'informations avec la DGFIP sur les constructions et le logement vient d'être signée et devrait produire tous ses effets en 2018. À l'image de la convention globale d'échanges avec l'Insee, elle devrait permettre :

- d'affiner le suivi des échanges ;
- d'optimiser et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour actualiser en temps réel le cadre juridique des transmissions existantes ou définir celui des transmissions à initier ;
- de mutualiser les canaux techniques d'acheminement des données.

Cette convention définit notamment les conditions et les modalités juridiques de transmission des données fiscales au SDES aux fins de constitution du fichier des logements par commune (Filocom).

Dès lors que l'accès à ce fichier Filocom est très sollicité, le bureau GF-3C apportera également son soutien technique et juridique au SDES, afin qu'il puisse en ouvrir l'accès aux bénéficiaires d'une dérogation au secret professionnel, tels que l'Insee, les services statistiques ministériels (SSM) ou les chercheurs.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

Sous direction « Suivi et évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle »

Un des piliers du développement durable met l'accent sur la nécessité de conserver et mobiliser au mieux le capital humain disponible. La formation professionnelle, le développement des compétences et les politiques publiques visant à améliorer l'employabilité des personnes en difficultés d'insertion participent de ce fait à une bonne mobilisation des ressources humaines au service du développement durable. Les travaux qui sont menés sur ces thèmes contribuent sous cet aspect à améliorer la connaissance quantitative ou qualitative du développement durable.

L'un des objectifs centraux de la loi du 29 février 2016 réside dans le développement d'activités d'utilité sociale pour les territoires où le programme sera expérimenté. L'évaluation devra ainsi déterminer si la qualité de vie des résidents des territoires pilotes a évolué sous l'impulsion de ce programme. La loi stipule en particulier que l'appréciation des effets du programme doit tenir « *compte des nouveaux indicateurs de richesse définis à l'article unique de la loi n° 2015-411 du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques* ».

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

Sous direction « des salaires, du travail et des relations professionnelles »

Les études relèvent toutes de la dimension sociale du développement durable.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Secrétariat général

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)

La Depp coordonne la réflexion sur les indicateurs de l'objectif 4 de l'agenda 2030 de l'ONU, que ce soit au niveau ministériel, national, européen (avec Eurostat et la commission européenne), ou international (UIS, UNESCO et OCDE).

Ainsi, en 2018, comme en 2017, la Depp poursuivra son implication dans les différentes structures liées au programme de développement durable des Nations-Unies, articulé autour de 17 objectifs à atteindre d'ici 2030 afin d'« éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et de garantir la prospérité pour tous », en travaillant sur l'objectif 4 sur l'éducation qui se décline en une dizaine de cibles ainsi qu'un ensemble de 43 indicateurs thématiques dont la Depp, au titre de son statut de SSM, porte la responsabilité nationale. L'implication de la Depp relève à la fois de sa position de SSM de l'éducation, responsable des statistiques éducation au niveau national, européen et international, mais aussi de sa position de direction statistique au sein du ministère de l'éducation national, le ministère étant lui-même très impliqué dans le cadre de l'UNESCO sur cette problématique.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Sous Direction de la Statistique et des Études (SDSE)

Potentiellement, la statistique justice peut servir à caractériser l'environnement social à un niveau local (par ressort de juridiction). Pour le moment, la SDSE ne contribue aux indicateurs localisés de développement durable que pour des comptages de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (Ssmsi)

Le SSMSI sera responsable de la production de 12 des nouveaux indicateurs liés aux ODD 2030, notamment ceux qui se rapportent à l'objectif 11 : « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Figurent notamment des indicateurs sur les violences physiques et sexuelles, les homicides, les discriminations et la corruption.

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE (INSERM)

L'opération Constances a pour objectif d'apporter des connaissances longitudinales sur les déterminants personnels, sociaux et environnementaux en matière de santé, de permettre le suivi de certains indicateurs de santé publique, et de contribuer au développement de la recherche et de la surveillance épidémiologique. Elle répond à des besoins du ministère de la Santé, de l'Inserm et de Santé publique France et est réalisée en coopération avec la CnamTS et la Cnav. Parmi les thèmes abordés, on peut citer les relations entre travail et santé, les trajectoires et les expositions professionnelles, le vieillissement et les maladies chroniques, les inégalités de santé, la santé des femmes.

Une nouvelle orientation qui est développée depuis 2017 concerne le thème Environnement et santé. Les travaux dans ce domaine s'appuient sur la collecte et le géocodage des adresses résidentielles des participants de la cohorte, ce qui permet l'appariement individuel des données de santé avec des bases de données environnementales. Actuellement deux études sont en cours sur l'impact sur la santé de l'exposition à pollution atmosphérique, l'une concernant le risque de cancer, et l'autre les performances cognitives ; d'autres travaux sont en préparation, qu'il s'agisse de l'étude des effets de la pollution atmosphérique sur d'autres problèmes de santé ou l'élargissement à d'autres types d'exposition environnementale, incluant des aspects contextuels (espaces verts, équipements collectifs...).

Depuis la mise en place de Constances, il est prévu d'y associer une biobanque destinée à conserver pendant une très longue période des échantillons sanguins et d'urine des participants de Constances. Ce dispositif n'a pas encore pu être mis en place pour des raisons diverses (aspects administratifs concernant le financement, recours en justice d'un candidat non retenu à l'issue d'un appel d'offres notamment). Sauf contretemps inattendu, ce dispositif devrait être déployé courant 2018, permettant un enrichissement essentiel des données pour la recherche et la biosurveillance.

SIGLES

AEE	Agence européenne pour l'environnement
Aria	Analyse Recherche et Information sur les Accidents
Caft	Cross Alpine Freight Transport
Camme	Enquête Conjoncture auprès des ménages mensuelle européenne
Capeb	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CASD	Centre d'accès sécurisé aux données
Cerema	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (rassemble les Cete, le Certu, Cetmef, Sétra)
Céreq	Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications
CGDD	Commissariat général au développement durable
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
Citepa	Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique
DAR	Département de l'action régionale - Insee
DET	Division « Etudes territoriales » - Insee
DG-MARE	Direction générale des affaires maritimes et de la pêche - Commission européenne
DGAC	Direction générale de l'aviation civile
DGALN	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DHUP	Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
DPMA	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
Dreal	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DVF	Demandes de valeurs foncières
EACEI	Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie
ECLN	Enquête sur la commercialisation des logements neufs
Eco-PTZ	Éco-prêt à taux zéro
EPTB	Enquête sur les prix des terrains à bâtir
ESA	Enquête sectorielle annuelle
Ésane	Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise
Evalene	Enquête sur les valeurs, l'environnement et l'énergie
FFB	Fédération française du bâtiment
Filocom	Fichier du logement communal
Filosofi	Fichier Localisé Social et Fiscal
FNTP	Fédération nationale des travaux publics
Gaspar	Gestion assistée des procédures administratives relatives aux risques naturels et technologiques
ICC-PRLN	Enquête sur l'indice du coût de la construction-prix de revient des logements neufs
Ipea	Indice des prix des prestations d'entretien et d'amélioration des logements
LEF	Laboratoire d'économie forestière
Medde	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Namea	National Accounting Matrix including Environmental Accounts
OENAF	Observatoire national de l'évolution des espaces naturels, agricoles et forestiers
ONCEA	Observatoire de la consommation des espaces agricoles
Ospar	Pour « Oslo-Paris » - Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-est ou Convention <i>Ospar</i>
Opec	Observatoires prospectifs emplois et compétences
Opise	Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises
Phébus	Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et USages de l'énergie (Enquête)
RSVERO	Répertoire statistique sur les véhicules routiers
Rica	Réseau d'information comptable agricole
RPLS	Répertoire du parc des bailleurs de logements sociaux
RSD	Règlement statistique européen sur les déchets
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
RTE	Réseau de transport d'électricité
SEEA	Système des comptes intégrés de l'économie et de l'environnement - Nations-unies
TRM	Enquête transports routiers de marchandises
VNF	Voies Navigables de France

